



Loi 371-4 un tier couple homo

Par **nicou 30**, le **12/07/2011** à **07:40**

bonjour j ai vecu avec une femme pendant 10 ans et j ai enfante d un enfant une petite fille a l aide d un ami en 2003 je me suis separee de mon amie en 2009 pour raison grave addiction a l alcool et la drogue pour ma fille ce n est qu un tier elle n en voulait pas au depart mais est restee quand meme et la vie a continue son cour. elle a fait appel au JAF et il lui a donner un droit de visite et d hebergement comme si c etait son pere je suis outree qu une enquete social n est pas ete faite sur elle pour l alcool e la drogue elle c est drogue en mon insut et cherche a m attein dre au plus profond de moi meme. ma fille 7 ans ne veut pas y aller et moi je donne pas ma fille a une toxico et alcoolique Le jugement est tombe hier mon avocat a fait appel et demande une enquete sociale en urgence et une assignation en referee. comment me defendre si elle vient chercher ma fille avec la police et que faire?